

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 juin 2013
à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 27 juin 2013 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM. INGLES. COLL. Mmes MARTIN. CHENAULT. GARCIA. MM. B. ROSELL. S. ROSSELL.

Absents : Mr FAYOS donne procuration à Mr COLL.

Mme FABRE. MM. ARTAUD. BRUNET. ESPEUT. SOLA. VINCENT.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique CHENAULT.

1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Contrats saisonniers.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, afin de présenter les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 10 juin 2013.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation d'embaucher au sein de l'Office de Tourisme et du Complexe Sportif du Termanal des Loisirs de Bolquère/Pyrénées 2000 des saisonniers pour l'été 2013, à savoir :

- Un poste durant une période de 11 mois à l'accueil de l'Office de Tourisme,
- Un poste saisonnier du 01/07/13 au 31/07/13 à l'accueil de l'Office de Tourisme,
- Un poste saisonnier du 15/07/13 au 31/08/13 à l'accueil de l'Office de Tourisme,
- Un poste saisonnier en renfort du 01/07/13 au 15/09/13 à l'Office de Tourisme,
- Un poste saisonnier durant une période de 6 mois au Complexe Sportif du Termanal des Loisirs,
- Un poste saisonnier durant une période de 2 mois au Complexe Sportif du Termanal des Loisirs.

Le Conseil d'Exploitation a accepté ces contrats saisonniers.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office du Tourisme.

Vote : Unanimité.

2. Divers. Convention d'Occupation du Domaine Public «Complexe Sportif Termanal des Loisirs».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avis de publicité a été lancé afin de confier par la voie d'une Convention d'Occupation du Domaine Public, l'utilisation à titre non exclusif, du Termanal des Loisirs, les équipements sportifs, situé Avenue du Grand Termanal à Bolquère.

La Commune de Bolquère est propriétaire des lieux et des ses équipements qui les mettra à disposition de l'occupant, dans l'état où ils se trouvent à la date de leur mise à disposition. Dans le cadre de la convention, l'occupant s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité, la qualité, ainsi que la bonne organisation du ou des service(s) proposé(s).

La durée envisagée de la convention est prévue pour 3 ans, avec possibilité de prorogation pour 2 années supplémentaires avec accord des deux parties. La prise d'effet de la convention d'occupation du domaine public, interviendra à compter de sa notification à l'occupant.

La publicité a été la suivante :

- ✓ Portail acheteur public : (dématérialisation : <http://www.lindependant-legales.com>)
- ✓ Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis par voie papier s'effectuait à la Commune de Bolquère et par voie électronique sur <http://www.midilibre.legales.com> - (mot clé Bolquère).

1 entreprise a retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier.

Nombre de dossiers retirés anonymement : 4

Date limite de réception des offres : jeudi 20 juin 2013 à 12 heures 00 au plus tard.

Dossiers déposés :

1 entreprise a répondu à la consultation dans les délais :

- ✓ Par voie papier :

. ALTITUDE PYRENEES - Mr Thomas DEPOND - Membre Associé de la SAS Enjoy your Trip.

- ✓ Par voie électronique :

. NEANT

Le jeudi 20 juin 2013 à 14 heures 30, les membres en charge du dossier se sont réunis afin de procéder à l'ouverture et à l'analyse de la proposition.

La proposition se présente sous deux aspects : une redevance fixe et une redevance variable. Deux solutions sont proposées :

Solution 1 :

- a) Part fixe :

L'Entreprise propose pour l'ensemble de la durée du contrat d'occupation un montant maximal de 5 000€. Ce montant correspond aujourd'hui à 10% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé lors du dernier exercice d'exploitation (année 2012).

b) Part variable :

L'Entreprise propose pour l'ensemble de la durée du contrat d'occupation un montant maximal équivalent à 10% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé en sus de celui réalisé sur l'année 2012, soit 50 000€.

A titre d'exemple, cela engendrerait pour un chiffre d'affaires de 100 000€ brut sur la première année d'exploitation, une part variable de 5 000€ de loyer supplémentaire soit un total de 10 000€ maximum.

Solution 2 :

a) Part fixe :

L'Entreprise propose pour l'ensemble de la durée du contrat d'occupation un montant maximal de 10 000€. Ce montant correspond aujourd'hui à 20% du chiffre d'affaires Hors Taxes réalisé lors du dernier exercice d'exploitation (année 2012).

b) Part variable :

Néant.

Décision des membres présents :

Il a été décidé d'engager une rencontre avec l'Entreprise aux fins de négociations dont la date a été fixée au jeudi 27 juin 2013 à 10 heures 00 en Mairie, en présence de l'Avocat de la Commune.

Suite aux discussions menées entre la Commune de Bolquère et l'Entreprise, Monsieur le Maire présente la proposition financière après négociation, concernant la redevance, à savoir :

∞ 7 500€ de montant fixe accompagné d'intéressement à hauteur de 15% de la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et le dernier chiffre d'affaires de référence (2012).

Au regard de celle-ci, il demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'acceptation de l'offre financière, après négociation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité - décide de ne pas retenir l'offre financière, après négociation et de ce fait de ne pas donner suite au projet de convention d'occupation du domaine public.

QUESTIONS DIVERSES

3. Urbanisme. Vente EARL Las Carbouneres/Buiron.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du courrier de Maître Luce BROUSSE-CHAMICHIAN, notaire à Rivesaltes, nous signifiant la perspective du rendez-vous fixé le 12 juillet prochain à son office dans le cadre de la vente entre EARL Las Carbouneres et Buiron.

A cet effet, la Commune va recevoir une sommation par acte d'huissier. Cette dernière a pour objet de permettre à l'issue de la réunion la rédaction régulière d'un procès-verbal authentique dans lequel seront recueillis les dires des parties.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante que tous pouvoirs lui soient donnés à l'effet de prendre tous engagements concernant la Commune dans le cadre de la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de prendre tous engagements concernant la Commune dans le cadre de la rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 22 heures 30.

Jean-Pierre ABEL Maire	Jean-Pierre INGLES Adjoint	Jackie COLL Adjoint
Françoise MARTIN Adjointe	Jean-Louis BRUNET Adjoint	Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal
Véronique CHENAULT Conseillère Municipale	Philippe ESPEUT Conseiller Municipal	Laurence FABRE Conseillère Municipale
Claude FAYOS Conseiller Municipal Procuration à Mr J. COLL	Joëlle GARCIA Conseillère Municipale	Bernard ROSELL Conseiller Municipal
Serge ROSSELL Conseiller Municipal	Daniel SOLA Conseiller Municipal	Thierry VINCENT Conseiller Municipal

